

Éditorial...

La rentrée scolaire communale 2025 a vu 62 enfants rejoindre les trois classes de maternelle et la classe de CP de notre école communale avec toujours notre classe dite "berceau" où les nouveaux enseignants prennent expérience.

Notre Cassourade, désormais bien aménagée, a rendu bien des services pendant les épisodes de canicule : la fraîcheur de sa canopée et les jeux qu'elle propose ont engendré une belle fréquentation. Nombreux sont les retours positifs quant à son aménagement et cela a rassuré l'équipe municipale sur ses choix et la réalisation du projet.

En matière d'urbanisme, trop nombreux sont encore les administrés qui engagent des travaux sans autorisation. Quelques exemples : restauration d'un abri de jardin, installation de clôtures, rénovation de toitures, installation de systèmes de climatisation, ravalement de façade, etc. Le risque est grand d'engager des travaux coûteux non conforme à la réglementation en vigueur.

La règle est simple : tout ce qui est susceptible de modifier le paysage nécessite une autorisation.

Le bon conseil : présenter son projet en mairie est un impératif avant toute commande ou tout démarrage de travaux !

L'autre point qui mérite attention est celui de la tenue des végétaux le long des voies publiques et notamment à proximité des lignes de télécommunications. Nombreux sont les propriétaires qui devraient intervenir avant que la commune ne les rappelle à l'ordre.

Les travaux de viabilisation du lotissement "Le Village" ont débuté et, à la mi-novembre, ils seront achevés. Le raccordement au réseau électrique nécessite une liaison spécifique depuis le transformateur de la Cassourade par la rue des Pyrénées et la rue du Vieux-Bourg. Dans cette dernière, le chantier permettra aussi de remplacer la canalisation d'eau potable qui atteint un âge canonique !

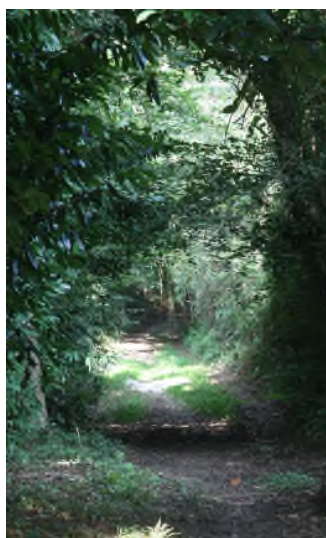
Quasiment tous les lots du lotissement sont en passe d'être acquis et les permis de construire commencent à être déposés : 14 logements individuels sont prévus et un petit immeuble de 10 logements en accession sociale à la propriété est en bonne perspective.

Victor Dudret.



focus sur notre patrimoine...

LE PATRIMOINE DES CHEMINS RURAUX.



Notre commune possède un réseau de chemins qu'il convient de préserver et protéger. Ce réseau de voies, rarement goudronnées et généralement anciennes, voire ancestrales, forme le support indispensable à la randonnée sous toutes ses formes.

Nous pouvons aller du hameau vers le bourg en passant par le chemin des Crêtes ou par le chemin Passabet et le chemin de la Glandée ; depuis la Vallée Heureuse on peut aussi rejoindre la route de Piétat par le chemin des Bartots ou le chemin des Coustabats ou celui de Bambaillère.

Certains « petits » chemins ont plus ou moins disparu par manque d'usage, l'agriculture mécanisée ayant délaissé les chemins creux incompatibles avec des engins de plus en plus gros. Le passage des piétons ou des vélos ne suffit pas à empêcher la broussaille de pousser, au contraire de celui des véhicules à moteur.

Pour les petites communes comme la nôtre, l'entretien de ce réseau est difficile ; aussi, la contribution de chacun est-elle la bienvenue.



Regards sur...

Une histoire.....

Maryse Caubet est née en juillet 1951 à Rontignon dans la maison familiale rue du Vieux-Bourg (ses grands-parents paternels ont acheté la maison dans les années 1890). Elle a une grande sœur qui habite dans le Nord Béarn. Ses parents étaient les gérants de LA COOP (magasin alimentaire de proximité) de la rue du XIV-Juillet à Pau. Sa mère gérait le magasin et son père faisait des tournées dans les villages pour proposer les différents produits. Maryse a travaillé quelques temps avec ses parents au magasin avant de se marier.

Maryse se marie en juillet 1971. Elle a 3 enfants : Dominique née en 1975, qui habite à Bosdarros et est mère de quatre enfants ; Henri né en 1977, habite sur l'île de Madagascar et est père d'un enfant ; Roselyne née en 1984 habite à Rontignon et est mère de deux enfants.

Au cours de sa vie, pendant 8 ans, elle a parcouru la France au gré des missions de travail de son époux : Marseille, Lyon, Nanterre. De retour dans le Béarn, elle travaille en tant qu'aide à domicile auprès des personnes âgées pour l'ADMR de Jurançon. Après plus de 25 ans, Maryse se sépare de son mari en juin 1996, et reste vivre à Rontignon.

À la retraite depuis 2011, elle s'occupe avec le plus grand plaisir de ses petits-enfants.

Une entreprise.....

YL THERMIQUE

Yannick LAMUDE, 32 ans, est un artisan plombier à son compte depuis 1 an avec une expérience professionnelle de 12 ans dans le domaine. Il s'est installé sur la commune au n°1450 de la rue des Pyrénées il y a 4 ans, avec sa compagne.

Vous pouvez faire appel à ses services pour tous travaux de plomberie, chauffage, climatisation, VMC, énergies renouvelables...

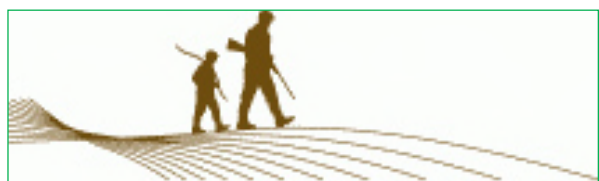
N'hésitez pas à le contacter pour vos projets, il pourra vous conseiller et vous accompagner grâce à son savoir-faire et son professionnalisme :

Téléphone : 06 83 99 92 64

Courriel : yl.thermique@gmail.com



Une association.....



ACCA de RONTIGNON

L'association communale de chasse agréée (ACCA) est une association loi de 1901 qui affiche la volonté de ses membres d'intégrer la pratique de la chasse dans la vie et la gestion durable des territoires. Le code de l'environnement (article L 422-2) stipule que les ACCA ont pour but d'assurer une bonne organisation technique de la chasse...

Le 27 septembre dernier, lors d'une battue, des personnes ont enlevé les panneaux « **BATTUE EN COURS** » ; cette action est interdite et présente un danger au motif que l'information de la battue sur le terrain n'est plus en place. En outre, ces mêmes personnes ont proféré des menaces de mort envers les chasseurs.

Une plainte a été déposée auprès de la Fédération.

RAPPEL TRÈS IMPORTANT : dans le cadre de ses statuts, une ACCA doit contribuer à la recherche de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. De plus, l'action des ACCA en matière de régulation des espèces de grand gibier contribue à la sécurité routière.

Aujourd'hui, de nombreuses règles de sécurité et responsabilités s'imposent pour la chasse du grand gibier : formation des organisateurs de battue, hygiène de la venaison, formation décennale à la sécurité ; de plus, le code de l'environnement (article L 424-15) impose l'information du public par la pose de panneaux de signalisation sur ou à proximité des voies publiques ouvertes à la circulation.

Vandaliser ou enlever ces panneaux revient à faire prendre des risques à la société et pourrait dans les cas du risque routier de collision, être assimilé à de la mise en danger d'autrui ; voilà pourquoi il est important que l'ACCA signale toute dégradation auprès de la mairie et devra en cas de récidive, déposer une plainte en gendarmerie.



NETTOYONS LA NATURE

Pour la 5^e année consécutive, la commune de Rontignon s'est associée à E.Leclerc pour l'opération "Nettoyons la nature".



Le dimanche 28 septembre à 9h00, plus d'une vingtaine de personnes se sont déplacés afin de ramasser des déchets sur notre commune.

Malheureusement, cette année est une année record : plus de 50 kg de déchets ont été récoltés (pneus, cadre de vélo, bâches, polystyrène, câble électrique, parasol, poubelles ménagères, papiers, mégots de cigarettes...).

Les membres de la commission chargée de la vie locale, de l'information et de la communication (VLIC) tiennent à remercier chaleureusement les personnes qui se sont mobilisées afin de contribuer au nettoyage de notre belle commune.



RENTRÉE SCOLAIRE 2025

En ce lundi 1^{er} septembre, les élèves ont retrouvé le chemin de l'école de Rontignon. Soixante-deux enfants sont répartis dans les 3 classes : la classe de Claire Barriere (la directrice) avec 24 élèves de petite et grande section, la classe "berceau" de Thomas Megemont et Sandrine Larbre avec 22 élèves de petite et moyenne section et la classe d'Isabelle Riutort avec 16 élèves du cours préparatoire.

Cette année, la classe "berceau" aura un fonctionnement différent des autres années : 2 professeurs des écoles se partagent le temps d'école, par quinzaines. Voici un portrait de ces derniers : Thomas **Megemont**, 31 ans est originaire des Landes. Après avoir exercé pendant 5 ans en Seine-et-Marne, il obtient son concours ce qui lui permet de faire le vœu de choix du département des Pyrénées-Atlantiques et donc d'arriver dans notre école. Sandrine **Larbre** fait face à des soucis de santé ; elle sera parmi nous début 2026. Dans cette attente, elle est remplacée par Agathe **Cuzacq**, 31 ans, originaire des Landes ; après l'obtention de son diplôme en 2017, elle sera sur différents postes dans le Lot-et-Garonne pendant 5 ans ; après avoir obtenu sa mutation dans les Pyrénées-Atlantiques, elle intègre le pôle remplacement pour l'Éducation nationale et fait donc des remplacements dans différentes écoles de secteurs définis en début d'année.

Bonne année scolaire 2025-2026 aux 62 élèves de l'école, aux 3 enseignants, aux ATSEM et agents municipaux qui s'occupent des enfants à la garderie et à la cantine.



MUNICIPALES 2026



Le scrutin, pour les prochaines élections municipales, est prévu les dimanches 15 et 22 mars.

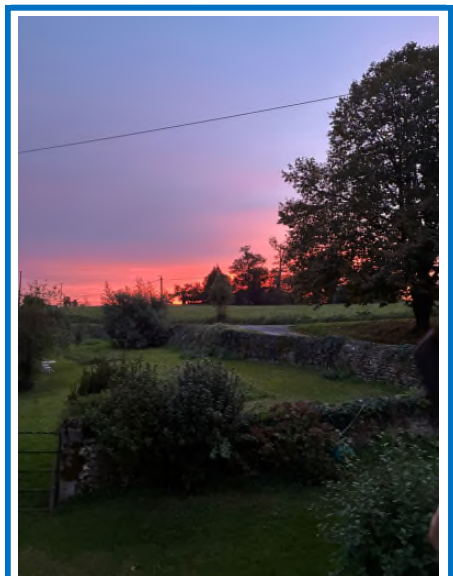
Pour les communes de moins de 1 000 habitants, le mode de scrutin change radicalement : en application de la loi du 21 mai 2025, les élections municipales ont désormais lieu selon un mode de scrutin de liste paritaire. Cette évolution favorise notamment la parité et la cohésion dans les conseils municipaux.

LE PASSÉ. Antérieurement, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants étaient élus au scrutin majoritaire, plurinominal, à deux tours. Les candidats se présentaient par candidatures isolées ou groupées. Dans ce dernier cas, le panachage était autorisé, c'est-à-dire la possibilité de rayer le nom de certains candidats et de les remplacer par d'autres. Ce système ne permettait pas d'imposer le respect de la parité.

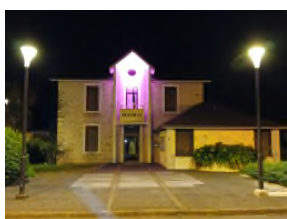
L'AVENIR. Les listes doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme. Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de **listes complètes de candidats** et la **suppression du panachage**. Il n'est donc plus possible d'ajouter / supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation possible lors du vote. **Un nom rayé sur le bulletin rend le vote nul.**



ÉLECTIONS
MUNICIPALES
2026



OCTOBRE ROSE



Encore cette année, la façade de la mairie se pare de rose. La mairie soutient la cause qui rappelle l'importance du dépistage du cancer du sein.

LOTISSEMENT « LE VILLAGE » : POINT TRAVAUX.

La pose du réseau d'assainissement est achevée ; il en est de même d'une partie du réseau d'eau potable.

La structure de chaussée est réalisée, ainsi que la tranchée drainante en bord de rue. Pendant les vacances de la Toussaint, les réseaux secs seront posés par l'entreprise Vigneau (départementale et rue du Vieux-Bourg).



BOÎTE À LIRE

Une nouvelle installation est opérationnelle au Hameau. Elle a été installée au droit du n° 2345 route du hameau, sur la placette.



LES SERVICES TECHNIQUES

Notre commune bénéficie de nouveau de deux agents techniques.

En effet, depuis le 1^{er} septembre, monsieur **Adrien Khartchenko**, en provenance de l'Isère, a rejoint monsieur **Bernard Laffitte**.

Même s'ils savent effectuer diverses tâches et divers travaux, chacun a un domaine de compétence privilégié, ce qui leur permet d'être complémentaires.

Adrien est plus spécialement axé sur les espaces verts et Bernard sur la mécanique et l'entretien des bâtiments.

Nous leur souhaitons la bienvenue sur Rontignon.



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APE)

Le jeudi 25 septembre s'est tenue l'**assemblée générale de l'APE des écoles de Rontignon et Narcastet**.

Une partie du bureau a décidé de s'arrêter après 2 ou 3 ans de bons et loyaux services. Un nouveau bureau a été élu pendant l'assemblée générale, exclusivement composé de papas, Fabien, David, Damien, Christophe, Raffaele et Mathieu.

Ils mèneront encore de nombreuses actions pour subventionner les activités des écoles au cours de l'année scolaire.



ACTIVITÉS ASSOCIATIVES

De nombreuses activités sont proposées par différentes associations pour la **saison 2025/2026** sur notre commune :



- **ASCUR** : badminton, gym douce, gymnastique, Pilates
- **École canine de Narcastet** : dog dancing
- **ASMUR** : football, basket-ball, école de foot, pelote basque (tournoi)
- **Centre social Cap' de Tout** : poterie, théâtre, jeux de société, relaxation enfants, théâtre ados...
- **ASBEK** : kin-ball
- **ASM Pau Moto Verte** : école moto
- **Dis-MOI TON AIR** : atelier théâtre

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter la mairie :

05 59 82 00 62 et contact@rontignon.fr

CONTAINERS POUR LE VERRE

Les containers à verres ont été remis en place dans la rue des Prés-du-Saligat.

Le conteneur « Le Relais » a aussi été remplacé.



ESPACES SANS TABAC

Le décret n° 2025-582 du 27 juin 2025 détermine de nouveaux lieux juridiquement sans tabac au même titre que les lieux clos recevant du public. Sont concernés à Rontignon :

- la Cassourade, l'espace autour de l'église, le parvis du foyer ;
- les abribus pendant les heures de service ;
- Les abords immédiats de l'école (périmètre d'au moins 10 m) ;
- Le foyer municipal pendant les heures d'utilisation (périmètre d'au moins 10 m) ;
- Le parcours d'initiation VTT ;
- Le plateau éducatif moto ;
- L'emprise du stade de football.



AGENDA

- 31 octobre** : soirée Halloween
- 11 novembre** : commémoration de la Victoire et de la Paix
- 16 novembre** : vide-greniers de l'APE
- 5 décembre** : marché de Noël et illuminations
- 25 décembre** : NOËL
- 26 janvier 2026** : Galette des aînés

